

CONCOURS D'ILLUSTRATION DE MARQUE PAGE

DU 21 AOUT AU 21 SEPTEMBRE

« Bienvenue à la médiathèque »

ouvert à tous

sur le thème « Bienvenue à la médiathèque »

Travaux à déposer dans les bibliothèques
médiathèques de Beaume-Drobie avant le 21
septembre.

Les deux marque-pages gagnants illustreront le
marque page de l'ensemble des bibliothèques-
médiathèque du réseau Lire en Pays Beaume
Drobie et ils seront imprimés et diffusés sur le
territoire.

Lire attentivement le règlement au verso.

ATELIER d'illustration

de marque page et
initiation à la gravure

avec

Les Dompteurs de papier



SAMEDI 7 SEPTEMBRE A 9H00

à partir de 5 ans

MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE

A VALGORGE CONTACT : 04 75 88 96 98

Préambule.

Après 20 ans de lecture publique intercommunale, les bibliothèques-médiathèques de Beaumont, Dompnac et Valgorge intègrent le réseau « Lire en Pays Beaume Drobie » aux côtés des dix autres bibliothèques-médiathèques sur la communauté de communes. Pour marquer cette page, toutes vous invitent à créer leur marque page sur le thème « Bienvenue à la médiathèque ».

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Le présent concours ouvert à tous sans restriction d'âge. La participation est gratuite.

Article 2 : Toutes les techniques créatives sont acceptées : feutre, crayons, pastels, peinture, collage, photos... sauf les matériaux ne présentant pas des caractéristiques permettant l'impression du document fini.

Article 3 : La dimension du marque page est de : **10,5 cm x 29,7 cm.**

Article 4 : Chaque participant peut présenter plusieurs créations.

Article 5 : Le concours est ouvert du 21 août au 21 septembre.

Article 6 : Les créations papier sont à déposer à l'accueil des bibliothèques / médiathèques du réseau aux horaires habituels d'ouverture.

Article 7 : Devront apparaitre au verso de chaque marque-page le nom, les coordonnées (avec adresse mail ou téléphone) et la date de naissance de son auteur.

Article 8 : La participation au présent concours vaut acceptation par les participants de la présentation de leur création dans le cadre de ce concours et de leur utilisation libre de droits dans toutes les publications éditées par la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie quel qu'en soit le support, à condition qu'elles ne soient pas commerciales.

Article 9 : Deux catégories sont déterminées : enfant (0-11 ans) et une adulte (12 et +). Le jury se réserve le droit de les fusionner si le nombre de participants n'est pas suffisant.

Article 10 : Le jury sera composé de : un élu de la communauté de communes désigné par son Président, les bibliothécaires de Valgorge, Dompnac et Beaumont.

Article 11 : La sélection effectuée sera annoncée le 28 septembre à l'occasion de la fête de clôture à Valgorge, journée au cours de laquelle les marques pages réalisés seront exposés.

Article 12 : Les gagnants verront leur marque-pages imprimé, proposés et diffusés sur tous le réseau Lire an Pays Beaume Drobie.

